



86
CENTRE DE
GESTION
de la fonction publique
territoriale de la Vienne

Maladie et Assurance statutaire

Pour faire face aux différents événements de la vie
liés à la maladie

Gestion RH en lien avec la maladie et l'arrêt de travail

- ✓ Conseil statutaire
- ✓ Accompagnement dans les démarches à réaliser

➤➤➤ gestion-maladie@cdg86.fr

Conseil Médical en formation restreinte

Le Conseil Médical en formation restreinte donne à l'autorité territoriale, un avis sur la nature des congés de maladie d'un agent ou sur son aptitude physique à occuper ses fonctions.

- ✓ Analyse et instruction des dossiers de maladies **non imputables** au service
- ✓ Accompagnement dans les procédures de saisine

➤➤➤ pour les collectivités affiliées : conseil-medical@cdg86.fr
pour les collectivités non affiliées : conseil-medical-cna@cdg86.fr

Assurance statutaire

Destiné aux employeurs, le CDG86 propose un contrat d'assurance statutaire offrant une réponse pour gérer l'absentéisme de leur personnel.

- ✓ Partenariat avec la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP)
- ✓ Gestion du contrat d'assurance statutaire et suivi des sinistres des collectivités territoriales et établissements publics de la Vienne

➤➤➤ assurancestatutaire@cdg86.fr

Conseil Médical en formation plénière

Le Conseil Médical en formation plénière traite principalement des différentes situations liées aux pathologies imputables au service, aux retraites pour invalidité, aux allocations temporaires d'invalidité...

- ✓ Analyse et instruction des dossiers de pathologies **imputables** au service
- ✓ Accompagnement dans les procédures de saisine





86
CENTRE DE
GESTION
de la fonction publique
territoriale de la Vienne

Maladie et Assurance statutaire

Tarifs 2025

CONSEIL
MÉDICAL

STRUCTURES NON AFFILIÉES ET NON ADHÉRENTES
AU SOCLE COMMUN :

250 € / dossier